

Lyon, le 18 janvier 2020

Ami-e-s solidaires,

Aujourd'hui vous vous êtes réuni-e-s pour m'apporter votre soutien. Je vous remercie. La mobilisation internationale a joué un rôle fondamental contre le harcèlement judiciaire que je subis depuis avril dernier. Je suis certain que ce rôle ne perdra rien de sa valeur dans les jours qui viennent.

Je veux bien souligner que votre soutien ne se restreint pas à moi, Tuna Altinel. Mais il servira à rendre notre monde plus paisible, plus juste, plus démocratique. La violation des libertés, des droits humains dans un pays peut facilement avoir de graves conséquences dans un autre. Mon cas n'est qu'un exemple de cette réalité universelle. En effet, c'est l'état turc qui me poursuit et qui a fait de moi un otage, mais comme conséquence, en France, à Lyon je ne peux reprendre mon travail, mes enseignements, ma recherche. Mes ennuis sont devenus des vôtres.

J'aimerais dire quelques mots sur le point où nous sommes dans le procès contre moi. Vous le savez, je suis en procès parce que le 21 février 2019, j'ai assisté à une réunion sur les crimes contre l'humanité commis par les forces de sécurité turques au nom de la lutte contre le terrorisme. La soirée était organisée par une association française loi 1901, les Amitiés Kurdes Lyon-Rhône-Alpes, dans une salle de la mairie de Villeurbanne, avec la permission de la préfecture du Rhône. Or, le consulat de Turquie de Lyon a espionné cette activité et l'a dénoncée au ministère de l'intérieur de Turquie comme activité organisée par une "ramification" d'une organisation terroriste. C'est à la suite de cette dénonciation qu'à mon entrée en Turquie en avril dernier, mon passeport était confisqué. Un mois plus tard j'étais arrêté et mis en détention provisoire. J'ai passé 80 jours en prison et été libéré à la première audience le 30 juillet.

Le 24 janvier, vendredi prochain, la troisième audience aura lieu à 14h30 heure de Turquie, 12h30 heure française. Sauf imprévue, ce sera l'audience finale. À la deuxième audience qui a eu lieu le 19 novembre, la cour a fait un pas en arrière, et le chef d'accusation a été requalifié de l'appartenance à un groupe terroriste à un chef moins grave, à savoir propagande pour organisation terroriste. L'appel de la réunion rédigé par l'association Amitiés Kurdes de Lyon-Rhône-Alpes est la seule preuve qui existe dans le dossier et présenté comme un texte faisant la propagande d'une organisation terroriste. Ce texte n'est pas plus terroriste que celui qui vous a appelé-e-s à vous réunir aujourd'hui sur la place République.

Comme conséquence, je risque jusqu'à 5 ans de prison. Mais la pression démocratique renforcée par la mobilisation internationale, votre mobilisation a des chances de faire reculer le tribunal une deuxième fois et d'aboutir à un acquittement. Tant votre présence aujourd'hui ici et votre soutien continu sont importants.

Ami-e-s solidaires! Bien au delà de mon acquittement, votre soutien est une gage de sécurité contre l'érosion des valeurs démocratiques dans le monde d'aujourd'hui. Cette dégradation transcende les frontières. Comme je l'ai dit au début, c'est le consulat de Turquie de Lyon qui est à l'initiative du harcèlement que je subis depuis neuf mois. Cette entité qui doit servir l'établissement de relations correctes et cordiales entre deux pays a servi de centre d'espionnage pour dénoncer une association française loi 1901, donc tout à fait légale. Soyez certain-e-s que les Amitiés Kurdes de Lyon-Rhône-Alpes et Tuna Altinel ne sont pas les seules cibles de telles agressions. Devant cette arrogance qui ne connaît ni borne ni frontière pour imposer un silence mortifère, votre soutien et mobilisation continus forment le rempart le plus durable, le plus fiable.

Je vous remercie de rester vigilant-e-s et mobilisé-e-s.

Tuna Altinel